



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Le 9 décembre 2010

Déclaration liminaire des élus de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires au Conseil d'établissement de l'Ecole Nationale du Cadastre

Monsieur le Directeur,

Nous débuterons ce premier Conseil d'établissement en rappelant le revendicatif de l' Union SNUI-SUD Trésor Solidaires en terme de formation.

A ce titre, l' Union SNUI-SUD Trésor Solidaires estime légitime que l'opérateur de formation dispose de toutes les structures, relais et moyens appropriés.

Concernant l'établissement de Toulouse, dont la formation initiale est axée sur les métiers du Cadastre et de l'informatique, la Fusion Impôts/Trésor modifiera la taille des futures promotions DGFIP dans la sphère informatique.

==> Quelles informations détenez-vous à ce jour sur le nombre des élèves qui nous succéderont dans les prochaines années ?

Nous tenons également à revenir sur un point qui revient depuis longue date dans ce Conseil d'établissement. Il s'agit bien sûr de la subvention tarifaire pour les repas à la Météo. Nos élus, depuis plusieurs années, vous ont saisi sur ce point particulier. L'administration, sensible à nos arguments et consciente des difficultés que cette situation ne doit plus perdurer, a sollicité la mise en place de ce subventionnement auprès de la Centrale. De notre côté, notre fédération ministérielle « Solidaires aux Finances » est intervenue par deux fois pour obtenir enfin la concrétisation de cette légitime revendication.

Lors de notre dernière intervention le 9 novembre 2010, le secrétariat Général du Ministère nous a répondu que notre demande est en cours d'analyse et que nous serions informés des décisions prises.

==> Nous insistons aujourd'hui encore pour que ce sujet soit réglé dans les meilleurs délais. Quelles sont à ce jour les retours au niveau de l'établissement à ce sujet ??

La future évolution des recrutements au sein de l' ENC renforcera l'obligation pour notre administration de se doter par ses propres moyens des infrastructures permettant de loger l'ensemble des stagiaires qui le souhaitent.

==> Des études préalables sont-elles mandatées en ce sens au niveau de la direction de l'établissement ??

Nous demandons également plus de transparence sur le remboursement de frais liés aux stages. Nous avons constaté des différences assez significatives entre le tarif forfaitaire SNCF remboursé par l'administration (pour les trajets en voiture) et le montant des billets.

==> Sur quels critères sont déterminés ces remboursements ? L'adéquation horaire // période est elle prise en compte (haute saison, basse saison) ??

Concernant les premières affectations, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique le classement de l'ensemble des stagiaires (externes et internes) en fonction de leur ancienneté (reprise des services antérieurs et reprise des services dans le privé) et leur intégration au mouvement général de mutations, ce qui permettra de travailler avec autant de sérieux qu'actuellement mais avec nettement moins de stress.

==> Nous déplorons que ceci ne soit pas encore le cas pour notre promotion, alors que cette revendication semble se dessiner dans le cadre des futures règles de gestion DGFIP.

Le contrôle continu des connaissances serait dans ce cas uniquement destiné à valider ou pas la titularisation de l'ensemble des stagiaires.

A ce propos, pour les stagiaires ne validant pas leur année de formation, nous revendiquons le droit à la deuxième chance pour tous, afin de suivre une nouvelle scolarité (redoublement).

==> Dans le cadre de nos travaux sur chacune des 5 promotions présentes sur l'ENC, nous sollicitons la communication des moyennes actuelles, du nombre d'élèves se trouvant en dessous de la moyenne ainsi que ceux se trouvant entre 10 et 12 et donc susceptibles de se trouver en difficulté d'ici la fin de la scolarité. (et ceci dès la 2eme évaluation)

Pour conclure, nous souhaitons rajouter deux points :

- la possibilité de création d'un parking à destination des motocyclistes
- le respect des engagements concernant la diffusion des plannings sous 15 jours.